

Protocole de sécurité académique SKI ALPIN en environnement spécifique

Le ski, quelle que soit la zone d'évolution, est défini comme une activité s'exerçant dans un environnement spécifique. La sortie doit faire l'objet d'un dossier rédigé par l'équipe pédagogique (<https://pedagogie.acstrasbourg.fr/eps/appn/>). Le dossier, signé par le chef d'établissement via son propre accès iPackEPS, doit être soumis au minimum 6 semaines avant le début de l'action pédagogique. Un avis sera émis par l'inspection pédagogique régionale.

Conformément à la circulaire n° 2017-075 du 19-4-2017 « **Exigence de la sécurité dans les activités physiques de pleine nature (APPN) dans le second degré** », le présent protocole applicable dans l'ensemble de l'académie de Strasbourg doit, dans chaque établissement scolaire concerné, être porté à la connaissance de toute la communauté éducative concernée (équipes enseignantes, chef d'établissement, etc...).

La circulaire nationale rappelle que « *...l'enseignement et la pratique volontaire des APPN s'inscrivent pleinement dans le parcours de formation d'un élève. Au-delà de leurs apports spécifiques sur le plan moteur, ces activités trouvent leur intérêt dans l'éducation à la sécurité par l'apprentissage de la maîtrise des risques lors de la confrontation avec des milieux incertains et changeants, avec des contraintes liées à la variabilité de l'environnement. De plus, elles renforcent la solidarité et la coopération. En vivant des situations éloignées du quotidien, les élèves apprennent à observer, écouter, prendre conscience de leurs limites et ainsi mieux les repousser sans jamais les dépasser.* »

En amont des consignes spécifiques à l'activité, il est important de rappeler quelques règles communes.

L'enseignant d'EPS, responsable du groupe :

- Actualise ses connaissances professionnelles de l'activité,
- Organise la chaîne de sécurité,
- Contrôle systématiquement l'état des équipements et du matériel utilisés,
- Détermine les conditions nécessitant de renoncer à pratique
- Réalise des choix relatifs à l'organisation pédagogique, aux situations d'apprentissage et aux contenus d'enseignement proposés qui sont adaptés aux caractéristiques de tous les élèves,
- Fait preuve d'une vigilance effective durant tout le déroulement de la leçon,
- Vérifie chez les élèves l'acquisition des prérequis sécuritaires qu'il juge incontournables,
- Œuvre à l'acquisition par les élèves de la compétence à évaluer les risques et à renoncer.

En cas de demande d'un intervenant extérieur, l'enseignant d'EPS doit s'assurer de la qualification de ce dernier : Diplôme requis : <https://www.sportsdenature.gouv.fr/agir/espace-activites> Vérification de la carte professionnelle obligatoire : <https://eapspublic.sports.gouv.fr/CarteProRecherche/RechercherEducateurCartePro>

Le protocole constitue une aide à l'application de la circulaire n° 2017-075 du 19-4-2017 parue au [BO n°16 du 20 avril 2017](#) et a pour but de « *synthétiser les opérations incontournables à vérifier et à effectuer avant, pendant et après la leçon d'EPS. Il s'applique également à l'association sportive, aux sections sportives scolaires et à tout autre dispositif* »

Il est conçu pour aider les enseignants à tout mettre en œuvre pour éviter les accidents. **En aucun cas il ne se substitue à une formation pratique dans l'activité, préalable incontournable afin d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour enseigner le ski alpin en toute sécurité.**

Ce protocole a vocation à évoluer par les retours d'expérience. Les propositions de modification sont à transmettre via l'adresse mail ia-ipr.eps@ac-strasbourg.fr

Des ressources sont disponibles sur le site Eduscol pour compléter ces informations :

Les activités de pleine nature en EPS : <https://eduscol.education.fr/3670/les-activites-de-pleine-nature-en-eps>

Document réalisé par : Laurent BITTERLY, Stéphane KLING, Philippe PROCH Sous la direction de l'inspection pédagogique régionale

AVANT la pratique

- ✓ **Les Stations de ski alpin fréquentées par les EPLE dans l'Académie de Strasbourg :**
- ✓ Le Ballon d'Alsace, le Markstein, Le Grand-Ballon, le Schnepfenried, le Tanet, le Gaschney, le Lac Blanc, Les Bagenelles, le Champ du Feu.

- ✓ **Au préalable :**
- ✓ Annoncer sa venue auprès des responsables de la station (date et effectif), Posséder le numéro de téléphone du Service des pistes.

- ✓ **Informations aux Familles :**
- ✓ Transmettre les documents d'information sur la sortie : Objectifs, organisation (date – horaires – mode de déplacement- financement – équipement vestimentaire nécessaire).

- ✓ **Transport :**
- ✓ S'assurer que le transport des élèves s'effectue avec des véhicules dotés d'équipements hivernaux,
- ✓ Dans le cas d'un transport en bus, récupérer le numéro de téléphone du chauffeur et se mettre d'accord avec lui sur les modalités de dépose et de récupération des élèves (lieux, horaires).

- ✓ **Documents :**
- ✓ Prévoir une liste nominative des élèves participants, avec numéro de téléphone des personnes à prévenir en cas d'accident, mentionnant les précautions particulières (allergies...)
- ✓ Diffuser une liste du matériel à prévoir comprenant : Casque norme CE cat 2, Gants ou moufles chaudes, masque de ski ou lunettes de soleil, veste chaude coupe-vent, pantalon de ski, Protection solaire, Évaluer le niveau des élèves à l'aide d'un questionnaire simple :
 - Débutant (n'a jamais skié)
 - Intermédiaire (pistes vertes et sait prendre le télési)
 - Débrouillé (ski régulièrement en famille, pistes bleues, rouges)
 - Expert (ski en club)


- ✓ **Encadrement :**
- ✓ Assuré par un professeur d'EPS en activité ou un encadrant diplômé d'état des activités de ski alpin titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité autorisant l'encadrement du ski alpin.
- ✓ S'assurer que le taux d'encadrement est cohérent par rapport au niveau des élèves : ces recommandations sont à moduler en fonction de la forme de pratique scolaire mise en place, du contexte de pratique et des caractéristiques des élèves
 - Débutants : environ 1 pour 8 maximum
 - Débrouillés, initiés : environ 1 pour 12 élèves maxi (constituer des groupes de niveaux homogènes).

- ✓ **Recommandations dans le cas d'une sortie ponctuelle ou d'un voyage scolaire :**
- ✓ Prévoir une personne ressource adulte (AED, AESH, autre ?) en cas de dépose d'un élève au chaud.
- ✓ Connaître les dix règles de sécurité du skieur (cf : annexe)

Définir un mode de communication entre les encadrants de groupes (talkies, ou portables...)

PENDANT la pratique

<p>Vérification en début de leçon</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ S'informer des conditions météorologiques, ne pas hésiter à consulter le service des pistes. ✓ Posséder d'un Plan des pistes pour chaque encadrant. ✓ S'informer du statut des pistes ouvertes ou fermées, état de la neige. ✓ Identifier des points d'accueil de la station : toilettes, salles hors sac, zone de rendez-vous. ✓ Vérifier le matériel et la tenue vestimentaire (en cas de réglage des fixations s'adresser à un professionnel - Attention en cas de réglage par l'enseignant sa responsabilité peut être engagée). ✓ Prévoir des chasubles pour identifier les élèves du groupe dans le cas d'un domaine très fréquenté. ✓ Recueillir l'accord du service des pistes avant de matérialiser un espace partagé (plots ou coupelles sur la piste).
<p>Pendant la leçon</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ ⚠ Faire en sorte que les élèves sachent freiner et s'arrêter. Il s'agit d'un objectif pédagogique prioritaire avant d'emprunter les remontées mécaniques. Certaines pistes alsaciennes présentent un départ au sommet, donc ne pas négliger cet aspect (par exemple en exploitant au préalable un espace pédagogique facilitant, de type nordique, avec arrêts naturels). ✓ S'assurer de l'homogénéité du niveau des groupes. (Évaluer le niveau des élèves sur terrain large, pente douce avec arrêt naturel si possible) ✓ ⚠ Évoluer en permanence sur des pistes balisées et ouvertes (hors-pistes interdit) ✓ Privilégier les pistes adaptées au niveau des élèves. (Attention à la tentation des élèves pour les snowparks, un repérage préalable des modules est indispensable). ✓ Privilégier les évolutions serpentées, à partir du niveau débrouillé. Il est préférable que le professeur soit positionné en avant du groupe pour adapter l'itinéraire, la vitesse et la nature des courbes en fonction du niveau des élèves. Ce rôle peut être assuré par un élève si son niveau de maîtrise est suffisant. ✓ Définir les distances à respecter entre chaque élève, qui devront être plus importantes : plus le niveau est faible, plus la vitesse est élevée, plus la pente est forte. ✓ Définir un élève « serre-file » (indispensable en cas de brouillard). Possibilité de numéroter les élèves et d'alterner les rangs de chacun dans le groupe ✓ Lors de l'utilisation du téléski : <ul style="list-style-type: none"> • l'enseignant emprunte le téléski en dernier dans la mesure du possible. • donner les consignes de sortie (de quel côté) et lieu de regroupement, • en cas de chute : préciser à l'élève qu'il doit libérer au plus vite la ligne de montée et attendre sur place les consignes de l'enseignant (⚠ un élève ne doit jamais redescendre seul). ✓ Maîtriser sa vitesse dans toutes les situations, en fonction de son niveau de pratique, de la fréquentation des pistes, de l'état de la neige et de la visibilité ✓ Donner toujours la priorité au skieur « aval », anticiper le déplacement de ce dernier situé en « dessous » en adaptant vitesse et trajectoire afin de ne pas le gêner. ✓ ⚠ Réaliser des arrêts uniquement sur les bords de piste, les élèves en aval (sous l'encadrant) et jamais dans un virage, sous une bosse ou une rupture de pente. Rangement des élèves de type « bataille ». ✓ Compter les élèves à chaque arrêt. ✓ Après un arrêt, veiller à ce que les élèves ne repartent pas ni en même temps ni de front. ✓ Porter une vigilance particulière lors des croisements de pistes et des zones de retour station.

<ul style="list-style-type: none"> ✓ Vérifier en permanence la chaîne de sécurité 	<p>En cas d'accident : Sécuriser la zone de l'accident (ski en croix)</p>  <ul style="list-style-type: none"> ✓ Pour éviter un « suraccident », commencez par signaler la présence de la victime aux autres skieurs. Pour les avertir, plantez vos skis en croix dans la neige avec vos bâtons en soutien, à quelques mètres en amont du blessé. En parallèle, veillez à « ranger » le groupe à l'abri sur le bord de la piste. ✓ En attendant l'arrivée des secours, restez avec le blessé pour le surveiller, le rassurer et encourager les autres skieurs à ralentir surtout si l'événement a eu lieu dans une zone avec peu de visibilité (forêt, derrière une bosse...). <p>Signaler l'accident aux secours</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Repérez le lieu de l'accident en consultant le nom et le numéro inscrit sur la balise la plus proche. Il y en a une environ tous les 50 mètres le long des pistes. Avertissez le service des pistes de la station, en les contactant par téléphone (le numéro se trouve sur les plans des pistes ou sur le forfait des remontées mécaniques) ou en allant prévenir un agent au départ d'une remontée mécanique. Soyez le plus précis possible sur le lieu de l'accident, les informations sur la victime (âge, sexe, type et zone de douleurs, circonstances de l'accident). <p>Protéger le blessé du froid</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le froid est l'ennemi n°1 en montagne. Il est donc important de s'assurer que la personne blessée conserve sa chaleur corporelle, même si elle ne peut pas bouger pour se réchauffer. Employez à cet effet blouson, écharpe ou tout autre vêtement dont vous pouvez vous passer momentanément pour éviter un contact entre la victime et le sol gelé. ✓ Attendez les secours avec la personne blessée en lui parlant fréquemment pour la rassurer.
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organiser la gestion de classe pour assurer la sécurité 	<p>Si un élève venait à s'égarer du groupe, il doit connaître et appliquer la règle suivante : attendre sur place l'enseignant sans s'affoler et si besoin interpellé un adulte pour avertir, mais rester sur place.</p>

✓ APRES la pratique	
✓	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réajuster les groupes si besoin pour une prochaine leçon. ✓ Vérifier le matériel et au besoin le faire régler par un professionnel.

SPECIFICITES pour un SEJOUR ou pour l'ASSOCIATION SPORTIVE	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ S'assurer du régime juridique et de l'agrément de la structure d'hébergement. ✓ Projet pédagogique avec Objectifs en relation aux axes du Projet d'AS et du projet d'EPL. ✓ Si à l'étranger ou avec passage à l'étranger, une autorisation de sortie du territoire, cerfa n° N° 15646*01 dûment complété, par élève. 	

Pour aller plus loin :

Rappel des 10 règles de bonne conduite à adopter sur les pistes de ski

1. Respect d'autrui

Les usagers des pistes doivent se comporter de telle manière qu'ils ne puissent mettre autrui en danger ou lui porter préjudice soit par leur comportement soit par leur matériel.

2. Maîtrise de la vitesse et du comportement

Tout usager des pistes doit adapter sa vitesse et son comportement à ses capacités personnelles ainsi qu'aux conditions générales du terrain et du temps, à l'état de la neige et à la densité de pratiquants.

3. Maîtrise de la direction

Celui qui se trouve en amont a une position qui lui permet de choisir une trajectoire ; il doit donc faire ce choix de façon à préserver la sécurité de toute personne qui est en aval.

4. Dépassement

Le dépassement peut s'effectuer par l'amont ou par l'aval, par la droite ou par la gauche ; mais il doit toujours se faire de manière assez large pour prévenir les évolutions de celui que l'on dépasse.

5. Au croisement des pistes ou lors d'un départ

Après un arrêt ou à un croisement de pistes, tout usager doit, par un examen de l'amont et de l'aval, s'assurer qu'il peut s'engager sans danger pour autrui et pour lui.

6. Stationnement

Tout usager doit éviter de stationner dans les passages étroits ou sans visibilité ; en cas de chute, il doit libérer la piste le plus vite possible.

7. Montée et descente à pied

Celui qui est obligé de remonter ou de descendre une piste à pied doit utiliser le bord de la piste en prenant garde que ni lui, ni son matériel ne soient un danger pour autrui.

8. Respect du balisage et de la signalisation

L'utilisateur doit tenir compte des informations sur les conditions météorologiques, sur l'état des pistes et de la neige. Il doit respecter le balisage et la signalisation.

9. Assistance

Toute personne témoin ou acteur d'un accident doit prêter assistance, notamment en donnant l'alerte. En cas de besoin, et à la demande des secouristes, elle doit se mettre à leur disposition.

10. Identification

Tout skieur et snowboarder témoin ou partie responsable ou non d'un accident est tenu de faire connaître son identité.